

ARRÊTÉ DU MAIRE N°166-2025**Portant réglementation temporaire de stationnement et d'occupation du domaine public
Montée des Terreaux, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 29 octobre 2025 de Monsieur LETOURNEAU Quentin, représentant l'entreprise RAMPA ENERGIES domiciliée à Dardilly (69134), pour la reprise en gravier de l'entrée du parking situé à côté de la montée des Terreaux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement et l'occupation du domaine public de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking le temps des travaux.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable à partir le 6 novembre 2025 pour une durée de 1 jour.
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

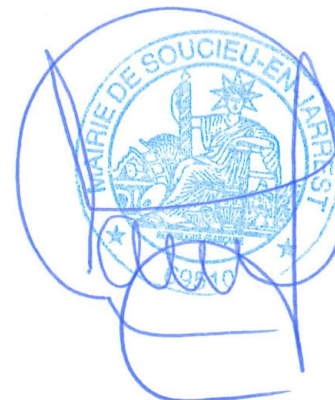
ARTICLE 3 : L'entreprise RAMPA ENERGIES est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise RAMPA ENERGIES, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise RAMPA ENERGIES,

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 3 novembre 2025

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Publié le : 03/11/25